



## Conditions générales d'utilisation

En réservant une place avec Bigpark le client accepte les présentes conditions générales

### **Prestataire**

Bigpark est la dénomination de service valet parking avec voiturier proposé par la société Bigpark SA, domiciliée à l'adresse 16 Avenue de Mategnin, 1217 Meyrin. L'adresse de l'agence pour la prise en charge des véhicules n'est pas la même.

### **Tarifs**

Le prix journalier de la location de parking est calculé en fonction du taux de remplissage de nos parkings et se calcule par tranche de 24 heures.

Si le parking est rempli à sa capacité maximale, Bigpark met tout en oeuvre pour trouver des places supplémentaires à ses passagers qui réservent tardivement (moins d'une semaine à l'avance si le parking est plein à 95%), les prix peuvent augmenter jusqu'à un maximum de 25.- par jour.

### **Réservation**

La réservation d'une place de parking avec navette doit être effectuée via le site internet [bigpark.ch](http://bigpark.ch) et payée en ligne pour garantir la disponibilité de la place à l'arrivée.

Les utilisateurs sont priés de réserver dans un délai raisonnable et n'auront pas de prétention en cas de retard si la réservation a été faite trop tardivement (1h avant l'heure d'arrivée)

### **Paiement**

Le paiement de la réservation se fait par carte de crédit Visa, Mastercard, American Express Postfinance sur le site internet, PayPal et en espèces en cas de supplément au retour.

Une confirmation de réservation est ensuite envoyée à l'adresse email renseignée dans la réservation. Le paiement de la réservation vaut validation de celle-ci. Le client est tenu responsable pour toute utilisation illicite de la carte de crédit.

### **Modification, annulation**

Une réservation peut être modifiée à tout moment par email, les éventuels jours supplémentaires sont payables au dépôt du véhicule.

Toute réservation entamée est due dans son intégralité; tout motif conduisant à la réduction de la durée de la réservation ne donne pas lieu à un remboursement des jours de location non utilisés, y compris en cas d'annulation ou de vol manqué.

Une réservation peut être annulée à tout moment et sur demande du client. Toute annulation de réservation donnera lieu à un remboursement de 50% si l'annulation est effectuée 24 heures avant le début de l'heure de la prestation. Les réservations annulées passé 24 heures avant le départ sont dues dans leur intégralité à Bigpark.

### **Prise en charge et restitution des véhicules**

La prise en charge des véhicules se fait à l'agence dont l'adresse peut varier mais figure systématiquement sur la confirmation de réservation. La seule adresse qui fait foi pour le dépôt de véhicule est celle indiquée sur la confirmation de réservation.

Un état des lieux du véhicule est réalisé par la prise de photos de la carrosserie extérieure afin de s'assurer que le véhicule soit restitué dans le même état qu'à son arrivée, sauf les kilométrages effectué par Bigpark durant le déplacement du véhicule vers le parking où il sera parké.

Le client s'engage à ce que les papiers d'identification du véhicule soient présent à l'intérieur de celui-ci en cas d'un contrôle par les forces de l'ordre ; la société Bigpark ne saurait être tenu responsable du manquement desdits papiers. A la restitution, le véhicule est retourné au client et ne peut être restitué qu'au détenteur de la réservation au tout autre tiers mentionné par le détenteur de la réservation. Bigpark se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

### **Responsabilité, dégâts, entretien des véhicules**

La société Bigpark SA (bigpark.ch) est assurée contre les dommages causés aux véhicules via une police d'assurance responsabilité civile professionnelle et une police individuelle pour dommages au véhicules confiés. Les véhicules confiés sont ainsi assurés contre le vol, la dégradation et les intempéries pendant toute la durée du stationnement pour autant que la faute soit avérée de Bigpark.

En cas de perte de la clef par Bigpark, la société s'engage à payer les frais de production d'une nouvelle clé ou d'un double pour le véhicule uniquement. La production d'autres clefs qui seraient accrochées au trousseau ne seront pas prises en charge par Bigpark SA.

### **Exclusion de responsabilité**

La société ne saurait être tenue pour responsable de tout dégât ou anomalie de fonctionnement, de quelque nature qu'il soit, qui résulterait de l'utilisation dudit véhicule pour les besoins inhérents à l'activité (déplacements entre les parkings), notamment témoins moteurs, bruits, sifflements.

Un état des lieux du véhicule par photo est établi. Le personnel de Bigpark s'engage à prendre les photo le plus soigneusement possible. A la restitution, il appartient au client de faire un état des lieux du véhicule avant de reprendre possession de celui-ci et de signifier toute anomalie à la société Bigpark SA, toute anomalie signalée ultérieurement (une fois reparti de l'agence avec le véhicule) ne sera pas prise en compte. En cas de réclamation, les photos prises à la réception du véhicule et l'état actuel du véhicule seront confrontés contradictoirement afin de déterminer les circonstances d'éventuels dommages.

Bigpark n'est pas responsable de tous les objets et effets personnels des clients se trouvant à l'intérieur du véhicule, ni de l'état intérieur du véhicule (griffures sur sièges, boutons, éléments de l'habitacle) pour lesquels aucun état des lieux n'est effectué.

### **Conduite des véhicules**

En cas de problèmes liés au véhicule présentant des risques quant à la conduite de ce dernier (niveaux de liquides insuffisants, états des pneumatiques...), Bigpark se réserve le droit d'effectuer les appoints inhérents afin de garantir à ses employés des conditions de sécurité pour la conduite dudit véhicule et d'en avertir ensuite le client (huile moteur, liquide de refroidissement, réparation de pneumatique...). La configuration du siège du conducteur peut être modifiée par les voituriers en cas de nécessité pour des raisons de sécurité.

En cas de crevaison, Bigpark proposera une solution de dépannage par réparation avec un garagiste agréé mais ne prend pas de responsabilité sur l'achat de pneus neufs. En cas de désaccord, le client est tenu d'utiliser sa propre assurance ou assurance mobilité (Generali, TCS, ...)

### **A propos des CGU**

Les exclusions de responsabilités nous permettent de limiter les situations d'abus invérifiables dans le quotidien de notre activité. Cependant l'équipe de Bigpark certifie mettre tout en oeuvre pour garantir la meilleure expérience à nos utilisateurs, et veille à traiter le véhicule avec la meilleure attention en toutes circonstances.

Merci d'avoir choisi nos équipes et bon vol !